
Lecture d'une lettre du ministre de la guerre, lors de la séance du 27 août 1791

Charles Louis Victor, prince de Broglie

Citer ce document / Cite this document :

Brogliè Charles Louis Victor, prince de. Lecture d'une lettre du ministre de la guerre, lors de la séance du 27 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 737;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12284_t1_0737_0000_5

Fichier pdf généré le 05/05/2020

que je prends la liberté de faire, cette faveur, la plus honorable que puisse désirer un artiste, sera pour moi un nouvel encouragement pour remplir avec succès la tâche que je me suis imposée. (*Applaudissements.*)

« J'ai l'honneur d'être, etc... »

« Signée : BAUDON. »

(*S'adressant à M. Baudon.*) Monsieur, vous ne pouviez faire un plus bel emploi de votre talent que de le consacrer à nous rappeler les traits des hommes illustres qui ont prévenu ou contribué à la Révolution. L'Assemblée nationale, satisfaite de votre patriotisme, vous invite à sa séance. (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention honorable dans le procès-verbal de l'hommage du sieur Baudon.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 25 août, qui est adopté.

Un de MM. les secrétaires présente à l'Assemblée, au nom de M. Lefaive, sculpteur, de Besançon, le modèle d'une machine de son invention, pour remonter les bateaux contre le courant de l'eau : cet artiste, dit-il, ne demande rien que l'honneur d'être utile à son pays.

(L'Assemblée décrète que l'invention du sieur Lefaive sera renvoyée au comité d'agriculture et de commerce, et qu'il sera fait mention honorable de son patriotisme et de sa générosité, dans le procès-verbal.)

M. le Président fait donner lecture par un de MM. les secrétaires d'une lettre du ministre de la guerre, ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« L'Assemblée nationale, par son décret du 21 avril dernier, a prononcé que toutes les fournitures de la guerre seraient faites par entreprise, donnée en adjudication publique; à la réserve des vivres, des fourrages et des exceptions particulières qui pourraient être décrétées par l'Assemblée nationale, sur la demande du ministre.

« Je crois, en conséquence, devoir observer à l'Assemblée nationale, que, dans les circonstances actuelles, il est plusieurs objets qu'il serait dangereux de mettre en adjudication publique et particulièrement ceux à tirer de l'étranger. L'Assemblée nationale sentira sûrement que la publicité même donnée à ces fournitures, en ébruitant les mesures qu'il est le plus intéressant de tenir secrètes, est un moyen de les faire manquer, et que, d'ailleurs, elle doit mettre une hausse subite dans les prix des objets dont les besoins seront énoncés.

« Je prie l'Assemblée de peser ces observations dans sa sagesse; elle se convaincra sans doute de la nécessité de suspendre momentanément l'exécution de ce décret.

« Je veillerai, au surplus, avec le plus grand soin, à ce qu'il ne résulte aucun abus de cette disposition nécessitée par les circonstances.

« J'ajouterai, Monsieur le Président, que l'habillement des troupes n'a jamais été et ne doit dans aucun temps être mis en entreprise générale, parce qu'on risquerait d'altérer la qualité des draps, que l'usage seul peut constater d'une manière certaine; ce genre de fourniture ne pouvant être donné qu'aux manufactures, n'est susceptible d'aucune adjudication ni concurrence, puisqu'elles y sont toutes employées.

1^{re} SÉRIE. T. XXIX.

« Je prie, en conséquence, l'Assemblée nationale de vouloir bien excepter de son décret du 21 avril, l'habillement des troupes, et prononcer qu'il continuera à être dirigé par une régie générale.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre, etc.

« Signé : DUPORTAIL. »

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre au comité militaire.)

M. le Président fait donner lecture par le même secrétaire d'une lettre des administrateurs composant le directoire du département de Paris, ainsi conçue :

« Paris, le 25 août 1791.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous adresser des observations relatives à la bibliothèque connue sous le nom de bibliothèque du roi; nous vous prions de les soumettre à l'Assemblée nationale.

» Nous sommes, avec respect, Monsieur le Président, vos très humbles, etc.

« Signé : DE LA ROCHEFOUCAULD, président, ANSON, etc. »

M. le Secrétaire. Je crois que l'on peut renvoyer les observations et la lettre au comité des finances.

Un membre : Lisez ces observations, elles sont extrêmement importantes,

M. le Secrétaire. Il s'agit d'un secours de 72,000 livres que demandent les administrateurs du département, pour faire l'acquisition d'une collection de presque tous les livres imprimés dans le quinzième siècle à la naissance de l'imprimerie, et dont la vente est annoncée pour les premiers jours de l'année prochaine.

Voici comment se terminent ces observations :

« Il n'y a pas de doute que cette vente annoncée dans toute l'Europe, attirera un concours nombreux d'étrangers empressés de se procurer ce genre de richesse, que tous les efforts de l'industrie humaine ne peuvent reproduire, et dont tous les pays se disputent la possession; plusieurs de ces livres manquent à la bibliothèque, et s'ils y étaient réunis, non seulement ils la rendraient plus précieuse, mais ils ajouteraient encore infiniment à la valeur de ceux qui y existent déjà en complétant cette partie, et en la rendant aussi parfaite qu'il soit possible de le désirer. »

Un membre : Le renvoi au comité des finances.

M. d'André. Je suis loin de m'opposer au renvoi demandé; mais je crois devoir faire à l'Assemblée une observation importante.

Puisque la bibliothèque du roi est en ce moment un bien national, et que la nation en solde les agents, il me semble qu'au lieu de l'ouvrir, comme on le fait, 2 ou 3 jours de la semaine seulement, et pendant 1 heure ou 2, on doit l'ouvrir tous les jours, soir et matin. (*Vifs applaudissements.*)

M. Rabaud-Saint-Etienne. J'appuie la motion de M. d'André.

M. Camus. J'applaudis de tout mon cœur aux extensions des préopinants, mais qu'ils me per-